

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le principe l'ensemble des tarifs municipaux 2020.

Ces tarifs prendront effet au 1/01/2020, hormis les catégories de tarifs suivantes :

- Restauration scolaire, accueil périscolaire et étude municipale : effet à la date réelle de la rentrée scolaire (Année scolaire 2020 / 2021).
- Piscine : effet au 1/06/2020
- Journal Municipal : effet au 1/06/2020
- Camping : effet pour la saison, de l'ouverture à la fermeture.
- Location hall d'exposition du Centre Prévert : effet de septembre 2020 inclus à août 2021 inclus.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Le maire ou son représentant à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie à intervenir avec la banque et l'a habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Durée maximum : 364 jours
- Taux : Eonia + marge de 0.300 % l'an (En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.)
- Base de calcul : Exact/360 jours
- Commission d'engagement : 400 € soit 0,10 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation : 0,000 % du montant non utilisé
- Frais de dossier : Néant
- Garantie : Néant
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation - Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la banque postale.
Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'office privilégiée - Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1 - Montant minimum 10 000€ par tirages. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de donner le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Benoît COCHET et de Monsieur Jacques RENAUD au 102^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité qui aura lieu à PARIS les 19, 20 et 21 novembre 2019 et de permettre le remboursement de leurs frais de transport et de restauration sur la base des sommes qui seront réellement engagées, sur production des justificatifs correspondants.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé et a autorisé M. le Maire à signer la convention d'utilisation de la balayeuse acquise à part égale avec la commune d'Avrillé dans le cadre d'un groupement de commande. La convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation de cet équipement neuf et les responsabilités des parties.

-Le Conseil, à l'unanimité, a adopté la mise en place d'avenants dans le cadre du marché denrées alimentaires 2019 et a autorisé Monsieur le Maire à les signer. En effet, compte tenu de la fréquentation en hausse des effectifs de la restauration scolaire et de l'approvisionnement améliorant la qualité des repas, le montant maximum annuel de 4 lots s'avère trop bas pour couvrir la fin d'année.

Les lots concernés par un avenant sont les suivants :

Lot	Nature des prestations	Montant maximum annuel H.T. initial	Avenant n°1 (+ 10% H.T.)	Montant maximum annuel H.T. après avenant	Attributaire
1	Fruits et légumes	25 000,00 €	2 500,00 €	27 500,00 €	HERAU PRIMEURS
2	Produits laitiers - Œufs	25 000,00 €	2 500,00 €	27 500,00 €	TEAM OUEST DISTRALIS
5	Beuf, veau, agneau	12 000,00 €	1 200,00 €	13 200,00 €	S.C.V.
8	Pain - Viennoiserie	12 000,00 €	1 200,00 €	13 200,00 €	FARINE ET CACAO

-Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer le marché des denrées alimentaires 2020 retenant pour chaque lot les entreprises désignées ci-dessus dont les offres sont économiquement les plus avantageuses :

Lot	Nature des prestations	Montant maximum annuel H.T.	Attributaire
1	Fruits et légumes	25 000,00 €	HERAU (49100 Angers)
2	Produits laitiers - Œufs	25 000,00 €	TEAM OUEST DISTRALIS (49700 Tuffalun)
3	Viande de porc	9 000,00 €	SAS ACHILLE BERTRAND (85505 Les Herbiers)
4	Volaille et gibier	12 000,00 €	SASU ANJOU VOLAILLES (49290 Chalonnes sur Loire)
5	Beuf, veau, agneau	12 000,00 €	S.C.V. (49300 Cholet)
6	Surgelés	25 000,00 €	SYSCO France SAS (22400 Lamballe)
7	Epicerie, conserves, légumes secs	30 000,00 €	SAS ETS BLIN (PRO A PRO) (35590 Saint Gilles)
8	Pain - Viennoiserie	12 000,00 €	FARINE ET CACAO (49460 Montreuil-Juigné)
9	Charcuterie	8 000,00 €	TEAM OUEST DISTRALIS (49700 Tuffalun)
10	Glaces, gâteaux surgelés	8 000,00 €	SAS SIRF (85120 La Chataigneraie)
11	Poissons et crustacés frais	12 000,00 €	SERVICASH ANJOU (49100 Angers)
12	Epicerie déshydratée et régimes	8 000,00 €	COLIN RHD (35131 Chartres de Bretagne)
13	Préparation, entremets, gâteaux et régimes sans sucre	8 000,00 €	COLIN RHD (35131 Chartres de Bretagne)

-Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer, la convention tripartite (Montreuil-Juigné, Saint-Clément de la Place et Longuenée en Anjou) relative aux modalités de répartition du reste à charge du Lieu d'Accueil Enfants Parents « Ma P'tite Bulle d'air » dont l'ouverture est prévue le 2 décembre 2019.

-Le Conseil, à l'unanimité, a adopté la modification du tableau des effectifs pour les avancements grade au 01/12/2019. Il s'agit de la création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'un poste d'Agent de maîtrise principal.

-Le Conseil, à l'unanimité a adopté la création de deux postes (28h) dans le service écoles et entretien des locaux du 14/11/2019 au 04/07/2020 et d'un poste à temps complet (35h) au service bâtiments à compter du 14/11/2019 jusqu'au 30/06/2020, compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ le 19 novembre 2019.

Le Maire,

Benoît COCHET



Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe chargée de l'Urbanisme
et du Développement Durable
Nathalie LEMAIRE